

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

RAPPORTEUR : J-J. CHAPELLET

Délibération n° 2026-091

L'an Deux Mille vingt-six, le lundi 18 mai à 18H00,

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise se sont réunis à Bergerac au nombre de 58, 59 puis 60 en vertu de l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 12 mai 2026.

PRÉSIDENCE DE SÉANCE : Monsieur Frédéric DELMARÈS

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Fabien RUET(1), Jean-Jacques CHAPELLET, Olivier DUPUY(2), Pascal LIABASTE, Thierry AUROY-PEYTOU, Hélène LEHMANN, Alain CASTANG, Christophe GAUTHIER, Jean-François JEANTE, Julien CHOUET, Cyril GOUBIE, Lionel LACOMBE, Catherine TAVEAU, Pascal PRÉVOT, Sylvie RIVIÈRE, Cédric LOUGRAT, Emmanuel GUICHARD, Georges BASSI, Jean-Claude BONNAMY, Roseline HELLE, Anthony CASTAING, Christine FRANÇOIS, Patrick VERGNOL, Hélène CORMIER, Daniel GRUNTZ, Sylvie LECOCQ, Gaëlle EYRAGNE, Michel TERREAUX, Jean-Pierre FAURE, Jean-Roland GUY, Bernard MÉTIFET, Roger AUBRY, Geneviève TRESSOS, Christian SAUVANET, Christian SAUBADU, François DUHANT, Christophe ROUSSEAU(1), Laurent PESLERBE, Annabel LAVOIR, Valérie BOURNAZEL, William DESPUJOLS, Thierry ROUX, Philippe BIARD, Fabienne MARCOT, Philippe MALLARD, Valérie ROMANELLO, Arnaud DELAIR, Vanessa GOGUILLON, Nadia CHAFIK, Farid EL KADI, Julie TÉJÉRIZO, Sandra HEBLE, Sandrine HALTER, Jonathan PRIOLEAUD, Joëlle BELUGUE (remplace Julien VANDERSTRAETEN), Joaquina WEINBERG(3), Séverine PONS, Gaëlle SCHNEIDER, Christian GÉRARD.

ÉTAIENT ABSENTS (avec procuration) :

Olivier DUPUY a donné pouvoir à Cyril GOUBIE jusqu'à son arrivée dossier n°9
Serge PRADIER a donné pouvoir à Valérie ROMANELLO
Thierry LARELLE a donné pouvoir à Hélène LEHMANN
Pascal DELTEIL a donné pouvoir à Arnaud DELAIR
Jean-François MAGNOL a donné pouvoir à Emmanuel GUICHARD
Jean-Pierre FRAY a donné pouvoir à Thierry AUROY PEYTOU
Jean-Luc MARCILLAC a donné pouvoir à François DUHANT
Philippe GRÉGOIRE a donné pouvoir à Patrick VERGNOL
Jacqueline SIMONNET a donné pouvoir à Christine FRANÇOIS
Jean-Michel DREUIL a donné pouvoir à Christian SAUVANET
Laurence ROUAN a donné pouvoir à Jonathan PRIOLEAUD
Raphaëlle LAFAYE a donné pouvoir à Geneviève TRESSOS
Joaquina WEINBERG a donné pouvoir à Christophe ROUSSEAU
Agathe SAUMET-ROCHE a donné pouvoir à Philippe MALLARD

(1) arrivés avant vote du dossier n° 1 « Budget principal et budgets annexes – CFU 2025 - Adoption »

(2) arrivé avant vote du dossier n° 9 « Taxe de séjour sur le territoire communautaire - modification »

(3) arrivée après le vote du dossier n°21 « GEMAPI – Acquisition de la parcelle BZ 740 à Bergerac – Modification »

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Claude BONNAMY

RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT 2025 – AFFECTATION DEFINITIVE

Vu les comptes financiers uniques de l'exercice 2025 des budgets de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise ;

Considérant que les dispositions de la comptabilité M 57 prévoient que le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement (y compris les restes à réaliser) ;

Conformément à l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et aux dispositions des instructions comptables M 57 (budget principal et budgets annexes), M 49 (budget annexe assainissement non collectif), et M 43 (budget annexe transports urbains), les résultats sont affectés par le Conseil Communautaire après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Financier Unique.

Par délibération n° 2026-017 en date du 2 mars 2026, les résultats avaient été estimés avant l'adoption du Compte Financier Unique, pour pouvoir procéder à la reprise anticipée des résultats.

Après validation des différents comptes financiers uniques avec les services de la Trésorerie Municipale, les corrections nécessaires ont été apportées afin que les résultats du compte financier unique de l'exercice 2025 du budget principal et de l'ensemble des budgets annexes soient dorénavant conformes en dépenses comme en recettes à ceux enregistrés par le Receveur Municipal.

Après une reprise anticipée des résultats et à la suite des corrections apportées, conformément à l'instruction comptable M 57, il convient donc d'arrêter définitivement et d'affecter les résultats de l'exercice 2025 pour l'ensemble des budgets communautaires.

1 – Budget principal

Le compte financier unique qui sera présenté au Conseil Communautaire en mai, fait apparaître un excédent prévisionnel de fonctionnement de 4 850 933.87 €

	Budget Principal
Résultat de l'exercice 2025	4 850 933.87 €
Résultat antérieur reporté	12 554 983.06 €
Résultat à affecter	17 405 916.93 €
Résultat d'investissement 2025	-1 418 317.50 €
Résultat d'investissement reporté	-1 340 467.88 €
Solde des restes à réaliser 2024	-1 620 791.22 €
Besoin de financement de la section	-4 379 576.60 €
Résultat antérieur reporté 2025	13 026 340.33 €

Conformément à l'instruction M 14, le résultat de la section de fonctionnement doit être prioritairement affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, le solde éventuel pouvant être conservé en fonctionnement.

Dans ce cadre, il est proposé de reprendre le résultat de fonctionnement de l'année 2025, de 17 405 916.93 € :

- en réserve au compte 1068 (recettes) de la section d'investissement du budget 2026 pour 4 379 576.60 €
- en section de fonctionnement au compte 002 (recettes) pour 13 026 340.33 €.
- et de reprendre le déficit d'investissement reporté de -2 758 785.38 € au compte 001 (dépenses).

2 – Budgets annexes Zones d'Activités Économiques (Z.A.E.)

- **Z.A.E de Bouniaques :**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 du budget annexe de la Z.A.E. de Bouniaques présente un résultat excédentaire de 1.91 € et la section d'investissement présente un déficit de - 53 501.97 €.

Soit un résultat cumulé de +2 996.17 € à reporter en section de fonctionnement, et -135 093.91 € à reprendre en section d'investissement.

- **Z.A.E des Sardines :**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 du budget annexe de la Z.A.E. des Sardines présente un résultat excédentaire pour la section de fonctionnement de 95 214.64 € et la section d'investissement présente un déficit de -297 965.98 €.

Soit un résultat cumulé de +176 655.62 € à reporter en section de fonctionnement, et -350 126.97 € à reprendre en section d'investissement.

- **Z.A.E de la Tour Ouest :**

L'exercice 2025 de ce budget annexe présente un résultat nul en section de fonctionnement et la section d'investissement présente un déficit de -2 258.00 €.

Soit un résultat cumulé de +98 016.60 € à reporter en section de fonctionnement, et -142 738.10 € à reprendre en section d'investissement.

- **Z.A.E du Pôle Industriel de la Poudrerie :**

L'exercice 2025 de ce budget annexe présente un résultat excédentaire en section de fonctionnement de 16 603.00 € et la section d'investissement fait apparaître un résultat déficitaire de -11 299.18 €.

Soit un résultat cumulé de +1 088 807.38 € à reporter en section de fonctionnement et -1 166 354.43 € à reprendre en section d'investissement.

- **Z.A.E de Cablanc :**

L'exercice 2025 de ce budget annexe présente un résultat déficitaire en section de fonctionnement de 7 347.00 € et la section d'investissement fait apparaître un résultat excédentaire de +65 868.93 €.

Soit un résultat cumulé de +206 326.53 € à reporter en section de fonctionnement, et -680 003.21 € à reprendre en section d'investissement sur 2026.

- **Z.A.E des Galinoux :**

L'exercice 2025 de ce budget annexe présente un résultat excédentaire en section de fonctionnement de 2 785.81 € et la section d'investissement présente un excédent de 3 271.88 €.

	Budget ZAE Galinoux
Résultat de l'exercice 2025	2 785.81 €
Résultat antérieur reporté	132 978.35 €
Résultat à affecter	135 764.16 €

Résultat d'investissement 2025	3 271.88 €
Résultat d'investissement reporté	32 848.64 €
Solde des restes à réaliser 2025	0.00 €

Besoin de financement de la section	36 120.52 €
--	--------------------

Résultat antérieur reporté 2026	135 764.16 €
--	---------------------

Dans ce cadre, il est proposé de reprendre le résultat de fonctionnement de l'année 2025, de 135 764.16 € :

- en intégralité en section de fonctionnement au compte 002 (recettes) pour 135 764.16 € ;
- et de constater un excédent reporté au compte 001 (recettes) de la section d'investissement du budget 2026 pour 36 120.52 €

- **Z.A.E de Lanxade :**

L'exercice 2025 de ce budget annexe présente un résultat excédentaire de 0.27 € en section de fonctionnement et la section d'investissement présente un résultat déficitaire de -26 261.52 €.

Soit un résultat cumulé de +11 965.20 € à reporter en section de fonctionnement, et de -179 796.56 € à reprendre en section d'investissement sur le budget 2026.

- **Z.A.E de Saint-Lizier :**

L'exercice 2025 de ce budget annexe présente un résultat excédentaire de 128 910.10 € en section de fonctionnement et un excédent de 95 309.00 € en section d'investissement.

Soit un résultat cumulé de +167 790.10 € à reporter en section de fonctionnement, et de 59 080.56 € à reprendre en section d'investissement sur le budget 2026.

Pour tous ces budgets, il est donc proposé de reprendre ce résultat de clôture sur les sections correspondantes des différents budgets 2026

3 – Budget annexe Assainissement Non Collectif (SPANC)

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 fait apparaître un résultat de clôture déficitaire en fonctionnement de -16 394.76 €, et la section d'investissement présente un résultat nul.

Soit un résultat cumulé de -45 415.04 € à reporter en section de fonctionnement, et un excédent d'investissement à reporter de +17 768.57 €.

Pour ce budget, il est donc proposé de reprendre ce résultat de clôture sur les sections correspondantes du budget 2026.

4 – Budget annexe Transports Urbains :

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 de ce budget annexe est excédentaire de +232 402.70 € et la section d'investissement présente un excédent de 83 645.63 €.

Soit un résultat cumulé de +914 549.91 € à reporter en section de fonctionnement, et +210 876.18 € à reprendre en recettes de la section d'investissement.

Pour ce budget, il est donc proposé de reprendre ce résultat de clôture sur les sections correspondantes du budget 2026.

5 – Budget annexe Parc Aqualudique :

L'exercice 2025 de ce budget annexe présente un résultat excédentaire de + 208 052.69 € en section de fonctionnement et la section d'investissement présente un excédent de +174 319.18 €.

	Budget Parc Aqualudique
Résultat de l'exercice 2025	208 052.69 €
Résultat antérieur reporté	0.00 €
Résultat à affecter	208 052.69 €
Résultat d'investissement 2025	174 319.18 €
Résultat d'investissement reporté	-251 281.76 €
Solde des restes à réaliser 2025	-2 880.70 €
Besoin de financement de la section	-79 843.28 €
Résultat antérieur reporté 2025	128 209.41 €

Dans ce cadre, il est proposé de reprendre le résultat de fonctionnement de l'année 2025, de 208 052.69 € sur le budget annexe « Parc Aqualudique » :

- en réserve au compte 1068 (recettes) de la section d'investissement du budget 2026 pour 79 843.28 €
- en section de fonctionnement au compte 002 (recettes) pour 128 209.41 €.
- et de reprendre le déficit d'investissement reporté de -76 962.58 € au compte 001 (dépenses).

Pour ce budget, il est donc proposé de reprendre ce résultat de clôture sur les sections correspondantes du budget 2025.

6 – Budget annexe Assainissement.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 fait apparaître un résultat de clôture en fonctionnement de +1 333 849.53 €, et la section d'investissement présente un résultat excédentaire de + 191 349.17 €

	Budget Assainissement
Résultat de l'exercice 2025	1 333 849.53 €
Résultat antérieur reporté	554 895.08 €
Résultat à affecter	1 888 744.61 €
Résultat d'investissement 2025	191 349.17 €
Résultat d'investissement reporté	-839 254.29 €
Solde des restes à réaliser 2025	790 670.41 €
Besoin de financement de la section	142 765.29 €
Résultat antérieur reporté 2026	1 888 744.61 €

Dans ce cadre, il est proposé de reprendre le résultat de fonctionnement de l'année 2025, de 1 888 744.61 € sur le budget annexe « Assainissement » :

- et en section de fonctionnement au compte 002 (recettes) pour 1 888 744.61 €.
- et de reprendre le déficit d'investissement reporté de -647 905.12 € au compte 001 (dépenses).

7 – Budget annexe Centre Évènementiel

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 fait apparaître un résultat de clôture déficitaire en fonctionnement de -115 246.90 €, et la section d'investissement présente un résultat excédentaire de 5 203 997.18 €.

Soit un résultat cumulé de -137 211.22 € à reporter en section de fonctionnement, et -1 487 873.01 € à reprendre en section d'investissement.

8 – Budget annexe Légumerie :

L'exercice 2025 de ce budget annexe présente un résultat déficitaire en section de fonctionnement de -4 481.04 € et de -62 609.26 € en section d'investissement.

Soit un résultat cumulé de -12 423.99 € à reporter en section de fonctionnement, et un déficit d'investissement à reporter de -70 993.62 € sur le budget 2026.

9 – Budget annexe OM - REOMI :

L'exercice 2025 de ce budget annexe présente un résultat excédentaire en section de fonctionnement de 1 705 992.60 € et un résultat nul en section d'investissement.

Soit un résultat cumulé de 1 705 992.60 € à reporter en section de fonctionnement.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à se prononcer sur les affectations des résultats de l'exercice 2025 des différents budgets de la communauté tels que ci-dessus détaillés.

DÉCISION :

Adopté par 72 voix pour.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits à Bergerac ce lundi 18 mai 2026.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois, à compter des formalités de publication électronique et de transmission en Préfecture.

Le Secrétaire de séance,

Jean-Claude BONNAMY



Le Président du Conseil Communautaire

Frédéric DELMARÈS

